

GEL DES CONTRATS AIDÉS : LES ASSOCIATIONS DEMANDENT AU GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR SA DÉCISION

Le Mouvement associatif dénonce l'annonce sans préavis et sans concertation de la réduction brutale des contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique en 2018.

Il demande au gouvernement le maintien pour 2017 et 2018 du nombre de contrats aidés, et le lancement d'une concertation sur le sujet.

Les associations comptent aujourd'hui plus de 130 000 salariés en contrats aidés.

Ces contrats concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Cette politique de soutien à l'emploi est aussi une ressource précieuse pour permettre aux acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des activités au service du plus grand nombre, dans le champ de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore de l'éducation.

« La remise en cause brutale et sans concertation de ce dispositif ne peut que susciter incompréhension et inquiétudes, pour la situation des personnes éloignées de l'emploi, comme pour la capacité de nombreuses associations, comme des collectivités, à continuer à mener dans les prochains mois leurs actions de proximité au service des citoyens. »

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

L'UTILITÉ SOCIALE DOIT ENTRER EN LIGNE DE COMPTE

Si la question de l'efficacité de la politique des emplois aidés doit être examinée, comme celle de toute politique publique, ne le faire que sous le seul prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable est bien trop réducteur.

C'est aussi à l'aune de son utilité sociale et des coûts évités grâce à elle que cette évaluation doit être réalisée.

En effet, il est bien trop souvent omis que les contrats aidés sont socialement utiles à la fois pour :

- ✓ les salariés qui en bénéficient et y trouvent une nouvelle chance,
- ✓ les bénéficiaires des actions que ces emplois permettent de développer,
- ✓ la création de lien social et la qualité de vie sur nos territoires.



POUR UN EMPLOI AIDÉ DE QUALITÉ

Impliquées dans l'insertion et l'accompagnement de leurs salariés en emplois aidés, les associations ont à cœur de pérenniser ces emplois. Rejoignant en cela les déclarations de la Ministre du Travail, nous sommes convaincus que la formation est à cet égard un enjeu essentiel, mais qui doit être pensé en complémentarité et non en substitution.

Cette pérennisation passe également par la capacité des employeurs associatifs à disposer de perspectives à minima de moyen terme, sur les politiques de soutien à l'emploi menées comme dans leurs relations avec leurs partenaires financiers publics.

UNE VRAIE MENACE POUR LES ASSOCIATIONS

S'ajoutant à l'annonce de nouvelles baisses de dotations aux collectivités locales, premier partenaire financier public des associations, et en l'absence de toute perspective gouvernementale en matière de politique de soutien au développement de la vie associative, la décision du gel d'une partie des emplois aidés vient faire peser une menace forte sur l'activité des associations, et par ricochet sur tous ceux qu'elles servent au quotidien.

Le Mouvement associatif demande aujourd'hui au gouvernement de surseoir à cette décision et d'ouvrir une concertation impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur ce sujet.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



→ CONTACT

Fula Mesika
Responsable Communication
Le Mouvement associatif
28 place Saint-Georges - 75009 Paris
01 40 36 85 27
fmesika@lemouvementassociatif.org